

Les subsides

M. Baldwin: Le voici.

M. Sharp: Le ministre arrive. Je dis néanmoins que dans les prévisions budgétaires à l'étude, rien n'est caché de ce qui concerne de près ou de loin la question de la sécurité.

M. Beatty: Peut-être le ministre pourra-t-il alors nous expliquer ce que coûteront cette année deux services du bureau du Conseil privé. Le premier est celui du secrétaire adjoint du cabinet pour la sécurité et les renseignements. Où voit-on les détails de son budget? Et où sont les détails du budget du secrétaire adjoint du cabinet pour la planification des mesures d'urgence?

M. Sharp: Monsieur le président, au bureau du secrétaire qui s'occupe du comité de la sécurité et des renseignements, il y a quatre personnes.

Une voix: Personnes.

M. Sharp: Quatre fonctionnaires. Voilà en quoi consistent les dépenses.

M. Beatty: Le ministre affirme que rien n'est caché dans les prévisions du Conseil privé. Combien a-t-on prévu pour ces deux services pendant l'année financière? S'il a répondu franchement au comité, il peut certainement faire connaître le budget fixé pour ces deux services.

M. Sharp: Monsieur le président, peut-être pourrions-nous passer à autre chose, et l'on va calculer ce chiffre. Il n'y a là rien de secret. Il suffit de vérifier les traitements actuels et de faire le total pour le député.

M. Beatty: Monsieur le président, puis-je demander au ministre quelles sont les fonctions du secrétaire adjoint du cabinet pour la sécurité et les renseignements, et celles du secrétaire adjoint du cabinet pour la planification des mesures d'urgence, en ce qui concerne le contrôle, et je pèse mes mots, direct ou indirect de l'activité en temps de paix des groupes ou des individus que le gouvernement juge susceptibles de participer à des désordres civils éventuels? Pour replacer les choses dans leur cadre, j'aimerais signaler au ministre qu'après la crise d'octobre, le lieutenant-général Dare a été chargé de présenter une étude sur le renforcement des moyens fédéraux de lutte contre les situations de crise, et qu'il a recommandé la mise sur pied d'une partie de ce mécanisme. L'une des responsabilités consistait à prévoir tout désordre civil possible et à établir des plans d'urgence pour parer à une telle éventualité. Je me demande si on pourrait me répondre maintenant.

● (2040)

M. Sharp: Il n'y a pas de fonctions de ce genre au bureau du Conseil privé. Il n'y a personne qui y remplit les fonctions mentionnées par le député.

M. Beatty: L'honorable représentant a-t-il lu le rapport préparé à ce sujet et le chapitre où l'on signale qu'il serait utile d'aviser aux moyens de prévoir des désordres d'ordre social au Canada? On peut y lire par exemple le passage suivant:

[M. Sharp.]

Le recours systématique aux indicateurs n'est pas exploité à fond au Canada et il ne semble pas que l'emploi d'indicateurs se fasse systématiquement dans d'autres pays. D'autre part, quelques facteurs pertinents du moins sont examinés sans formalisme dans le cadre des travaux de recherches et d'analyses sociales de longue haleine.

Il ressort, d'un examen des recherches courantes sur les moyens de prévoir les conflits sociaux en recourant à des méthodes quantitatives, qu'aucune des méthodes examinées ne pouvait jusqu'ici donner de prévisions sûres. Néanmoins, ce secteur de recherche est considéré comme un domaine prometteur et l'on conclut qu'il faudrait poursuivre des études dans une optique canadienne.

Qu'est-il advenu de cette recommandation?

M. Sharp: Je puis assurer au député que cela n'est pas inclus dans les fonctions du bureau du Conseil privé. Sauf erreur, cette responsabilité incombe tout particulièrement au solliciteur général.

M. Beatty: Au sujet du transfert des fonctions de la direction des communications du Conseil national des recherches au ministère de la Défense nationale, en quoi consistent les activités de cette direction? Les renseignements reçus ont-ils trait essentiellement à des questions de défense ou concernent-ils d'abord le ministère des Affaires extérieures et intéressent-ils le solliciteur général en ce qui concerne la sécurité?

M. Sharp: Il y a des questions dont, à mon avis, il ne convient pas de discuter en séance publique et la sécurité en est une. J'en ai parlé à mon collègue, le ministre des Travaux publics, qui est assis à côté de moi; il admet que l'on pourrait peut-être donner certains renseignements à quelques députés à condition qu'ils considèrent cette question comme confidentielle et alors on pourrait voir clairement que le gouvernement ne participe pas à de basses œuvres ou à quelque chose du même genre. Mais j'hésite à traiter de questions de sécurité en plein comité plénier.

M. Beatty: Monsieur le président, cette question a été soulevée pour la première fois il y a deux bons mois et un engagement a été donné à cette époque. M. l'Orateur avait proposé que nous laissions cette affaire jusqu'au retour du congé de Pâques pour permettre son évolution. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas consulté les leaders des divers partis à la Chambre au cours des derniers mois afin de prévoir une surveillance parlementaire des organismes de sécurité et de renseignements au Canada? Pourquoi le ministre a-t-il personnellement, à l'instar de plusieurs autres, refusé d'accorder le consentement unanime pour que soit examinée la motion que mon honorable ami, le député de Rocky Mountain avait présentée aux termes de l'article 43 du Règlement, que j'avais moi-même appuyée et qui prévoyait une surveillance de la part du Parlement?

J'ai une autre question à poser. Je voudrais demander au premier ministre, ou au ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie, s'il a bien donné un renseignement exact à la Chambre le 10 janvier 1974. On posa alors au premier ministre une question sur l'existence d'un traité quadripartite concernant l'échange de renseignements entre les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et l'Australie. Il répondit, ainsi qu'il est consigné au hansard: